

FICHE TECHNIQUE

2 PETITS BEURRE AU CHOCOLAT - 20g

Code	2CTF238-3		
Version	2.0		
Date	19/09/2023		
1/2	1/2		

DENOMINATION LEGALE DE VENTE

Petit beurre au chocolat

DEFINITION

Biscuit pur beurre au chocolat et pépites de chocolat, de forme rectangulaire aux bords crénelés

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Couleur: Doré Texture: Craquante Saveur: Beurre, chocolat

LISTE D'INGREDIENTS

Les ingrédients mis en œuvre pour fabriquer le produit sont les suivants (ordre d'importance pondéral décroissant) :

Farine de BLE 52,6% - Sucre - BEURRE pâtissier 13,2% (UE) - Pépites de chocolat 3,3% (Sucre, pâte de cacao, beurre de cacao, cacao maigre en poudre, émulsifiants : lécithines , arôme naturel de vanille) (UE et non-UE) -Cacao maigre en poudre 3,3% (UE et non-UE)- Poudre de chocolat 3,3% (pâte de cacao, sucre, cacao maigre en poudre) (UE et non-UE) - Poudre de LAIT écrémé - OEUFS entiers 1,5% - Poudre à lever : carbonates d'ammonium - Sel de Guérande 0,3%.

ALLERGENES

Matières Grasses:

Contient: Gluten, œufs, lait.

Traces éventuelles de : fruits à coque, soja.

VALEURS NUTRITIONNELLES EN g POUR 100g (VALEURS INDICATIVES)

458 kcal (soit 1 925 kJ). **Energie:**

16 g +/- 3 g. 10 g +/- 2 g. Dont acides gras saturés : Glucides: 69 g +/- 8 g. Dont sucres: 31 g +/- 6 g. Fibres: 2,8 g +/- 2,0 g. **Protéines:** 8,1 g +/- 2,0 g. Sel: 0,43 g +/- 0,38 g. Sodium: 0,17 g +/- 0,15 g.



	FICHE TECHNIQUE	Code	2CTF238-3
	2 PETITS BEURRE AU CHOCOLAT - 20g	Version	2.0
		Date	19/09/2023
		2/2	2/2

CARACTERISTIQUES MICROBIOLOGIQUES

Flore mésophile totale / g : < 10 000 Entérobactéries / g : < 100 Staphylocoques aureus / g : < 100

Salmonelles / 25 g: Non détection

Anaérobie Sulfito Réducteurs / g: NA
Levures / g: < 500
Moisissures / g: < 500

MYCOTOXINES

Déoxynivalénol : $< 500 \mu g/kg$ **Zéaralénone :** $< 50 \mu g/kg$

CONDITIONS DE STOCKAGE

A conserver à l'abri de la chaleur et de l'humidité

GARANTIE OGM

Nos produits sont conformes aux règlements relatifs aux OGM:

- -Règlement 1829/2003/CE du Parlement Européen et du Conseil concernant les denrées alimentaires et les aliments pour animaux génétiquement modifiés.
- -Règlement 1830/2003/CE du Parlement Européen et du Conseil concernant la traçabilité et l'étiquetage des organismes génétiquement modifiés et la traçabilité des produits destinés à l'alimentation humaine ou animale produits à partir d'organismes génétiquement modifiés.

Par conséquent, ils ne sont pas soumis à l'étiquetage spécifique des OGM.

GARANTIE IONISATION

Nos produits ne contiennent pas de matières premières ionisées et ne sont soumis à aucun traitement ionisant.

POPULATION CIBLE

Tout consommateur sauf ceux allergiques aux ingrédients de la recette

DUREE DE CONSERVATION

La Date de Durabilité Minimale est de 150 jours (livraison entrepôt).

